

AFFAIRE N° 19/12. - Virement au Budget de 1971.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer le virement suivant au budget de 1971 :

du chapitre 945 - Article 657 subvention aux clubs sportifs .....	1 070 000
au chapitre 940 - Article 657 subvention au Comité des Fêtes .....	1 070 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*M*  
Saint-Jeans, le 30 Février 1971  
Le Maire  
Le Secrétaire Général p.i.  
Signé : B. Basset  
Le Copi certifié conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Basset